DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

26 DE REUNION DU CONSBIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1968

68160 OBJET :

. .

Stands ext6ricurs du Marché du Parc - Tarifs

COURRIER N' Le treize décembre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séapce ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 décembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, NAULIN, POUGET, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMECQ, BERLAND, TETARD, REIX, STIPAL, NARTEAU.

REPRESENTES : N. de LIPKOWSKI par M. MATRAS

M. BOUCHET par M. VULTAGGIO

M. OSQUIGUIL par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération en date du 28 février 1966, le Conseil Municipal avait fixé à 100 F le montant de la redevance mensuelle pour occupation des deux stands extérieurs du marché du parc.

Le principe d'une révision triennale ayant été admis, les Commissions du Commerce et des Finances proposent de relever ce tarif de 10 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'étude effectuée par les commissions du Commerce et des Finances,

DECIDE :

 de fixer à 110 F à compter du ler janvier 1969, le montant de la redevance mensuelle pour occupation des stands extérieurs du marché du parc.

Toutes les autres clauses des conventions conclues avec les utilisateurs demeurent par ailleurs inchangées.

Pait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, des délibérations, MK. les membres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,



